



## ÉDITORIAL

par



Le colonel Paul DUVIVIER  
délégué militaire départemental  
des Yvelines

Après une première rencontre avec plusieurs d'entre vous, c'est avec plaisir que je retrouve la communauté des correspondants Défense, 6 mois après avoir pris mes fonctions de DMD 78.

Avec l'opération "Sangaris", la France se retrouve de nouveau engagée sur 2 théâtres d'opérations simultanément. Les armées honorent ainsi exactement et strictement le contrat opérationnel que leur a fixé le chef des Armées.

Dans la continuité de la réunion d'octobre, cet engagement et les récents choix gouvernementaux faits en matière de Défense (LBDSN et LPM (\*)) sont l'occasion idéale de bien repenser l'action et le rôle des correspondants Défense.

Alors qu'il n'a échappé à personne qu'aucune des unités en opérations ne provenaient des Yvelines, pour autant, le lien *Armée-Nation* a encore tout son sens et doit être préservé coûte que coûte dans notre département.

La Défense n'est pas qu'une affaire de troupes professionnelles qui se battent au loin. C'est une affaire collective et *citoyenne*, au sens de l'implication *en masse* de la *Nation* pour sa propre sauvegarde.

Or, pour que la Nation se sente investie de cette mission de Défense au sens large, votre action est déterminante voire *indispensable* dans un département dont un éditorial rappelait dernièrement qu'il était un "désert militaire".

Votre position dans les communes vous donne toute la légitimité.

Il ne reste plus alors qu'à vouloir et persévérer.

En ces temps de disette, l'économie des forces et la concentration des moyens, militent alors pour procéder avec méthode : *analyse* de l'environnement et des moyens, *ciblage* des personnes à toucher en priorité, *plan* d'actions.

Vous êtes indispensable à la Défense, car *vous* êtes les relais pour maintenir le lien, cette fois, *Nation-Armée*...

(\* ) Livre Blanc Défense et Sécurité Nationale et Loi de Programmation

## LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Selon de nombreux historiens, le devoir de mémoire concerne l'histoire d'une nation, de son peuple et des hommes qui se sont battus, ont lutté pour l'honneur du pays et se sont sacrifiés pour la sauvegarde de la Patrie. Il s'agit d'un devoir moral d'entretenir le souvenir des événements marquants de la vie des pays et de leurs peuples sans oublier le sacrifice et le dévouement des hommes.

Suite page 2

## SOMMAIRE

- ❑ Éditorial du colonel Paul DUVIVIER
- ❑ Le Devoir de Mémoire
- ❑ Les chiffres de la Défense
- ❑ La réunion des Correspondants Défense
- ❑ La Marseillaise
- ❑ Actions Marine 2012

## LES CHIFFRES DE LA DÉFENSE

L'édition des chiffres de la Défense 2013 vient de paraître, en voici quelques extraits. Les effectifs de la Défense représentaient fin 2012, 288 066 personnes soit 119 070 pour l'Armée de Terre, 37 839 pour la Marine, 47 538 pour l'Armée de l'Air et 17 768 concernant les autres services ainsi que 65 851 personnels civils.

Le personnel d'active, pour l'ensemble des trois armées, est composé de 36 179 officiers, 99 927 sous-officiers, 83 646 militaires du rang et 2 463 volontaires. Signalons que les forces françaises déployées à l'extérieur représentaient un total de 20 900 militaires dont 7 400 au titre des forces de souveraineté aux Antilles, Guyane, Réunion, Mayotte, Nouvelle Calédonie, Polynésie ainsi que St Pierre-et-Miquelon. Il faut y en ajouter 4 000 en tant que forces de présence au Sénégal, Gabon, Djibouti, Pacifique et Océan Indien. 6 400 personnes participent aux OPEX nationales : Mali, Tchad, RCA, Côte d'Ivoire, Golfe de Guinée, Jordanie et Océan indien ainsi que 3 100 aux OPEX multinationales principalement dans le cadre de l'OTAN, L'ONU et L'UE.

## RÉUNION DES CORRESPONDANTS

### DÉFENSE LE 22 OCTOBRE 2013

Le 22 octobre 2013, les correspondants défense du département étaient invités par le colonel Paul DUVIVIER, Délégué Militaire Départemental des Yvelines et chef de corps du



Groupement de Soutien de la Base de Défense de Versailles au camp des Matelots. Le but de cette réunion était de retracer les grandes lignes du Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité Nationale 2013 (LBSN).

Une trentaine d'auditeurs étaient présents. L'exposé qui comprenait aussi des éléments sur la future Loi de Programmation Militaire (LPM) 2014-2019 a suscité un vif intérêt attesté par le nombre de questions posées en fin de conférence.

## LE DEVOIR DE MÉMOIRE (SUITE)

L'actualité (exemple la visite des présidents de la République Française et de la confédération germanique à Oradour sur Glane le 4 septembre 2013) nous rappelle que le devoir de mémoire est une action permanente. D'ailleurs il convient de préciser que la part du budget de l'Etat consacrée au devoir de mémoire sera de 34 millions d'euros.

Dans la revue "La voix du combattant", le chef d'état-major de l'armée de terre (CEMAT) s'est exprimé dans ce sens récemment : *"tout l'attachement et la reconnaissance que nous portons à tous ceux qui se sont illustrés, par le passé, les armes à la main, au service de notre pays"*.

Le but de ces lignes est de recenser un certain nombre d'acteurs et d'actions qui font vivre de façon concrète le devoir de mémoire.

Les musées de la Défense constituent un véritable portrait de la France et de l'histoire militaire de la Nation.

La Direction de la Mémoire, du Patrimoine et des Archives (DMPA), au travers de sa sous direction en charge de la mémoire et de l'action éducative, assure la conduite de la politique mémorielle. Sa mission est d'élaborer, de promouvoir et de mettre en œuvre la politique publique de la mémoire des conflits contemporains, de soutenir des projets pédagogiques et d'assurer la restauration des hauts lieux de mémoire.

Des sites internet font également vivre la mémoire

- [www.defense.gouv.fr/memoire](http://www.defense.gouv.fr/memoire)
- [www.cheminsdememoire.gouv.fr](http://www.cheminsdememoire.gouv.fr)
- [www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr](http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr)
- [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)
- [www.sepulturedeguerre.sga.defense.sga.defense.gouv.fr](http://www.sepulturedeguerre.sga.defense.sga.defense.gouv.fr)
- [www.defense.gouv.fr/educadef](http://www.defense.gouv.fr/educadef)

En outre il existe un journal mensuel gratuit intitulé "Les Chemins de la Mémoire", disponible dans les bibliothèques et les centres de documentation et d'information des établissements scolaires. Cette revue peut également être consultée en ligne sur le site

<http://www.defense.gouv.fr/actualites/memoire-et-culture/la-revue-mensuelle-les-chemins-de-la-memoire>

En parallèle, les cérémonies patriotiques et mémorielles sont organisées dans les villes de France. Au titre de l'année 2013, se sont 10 cérémonies officielles qui ont été célébrées dans les Yvelines :

**Le 19 mars** : journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. C'est le jour anniversaire du cessez le feu proclamé en 1962 en Algérie.

**Le 28 avril** : journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation. Elle rappelle le souvenir des victimes de la déportation et des morts dans les camps de concentration au cours de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale.

**Le 8 mai** : commémoration de la victoire de 1945. La veille, l'acte de capitulation allemande est signé à Reims et les combats cessent le 8 mai au soir.

**Le 8 juin** : journée nationale d'hommage aux morts pour la France en Indochine. Elle correspond au jour du transfert à la nécropole nationale de Notre-Dame de Lorette de la dépouille du soldat inconnu d'Indochine le 8 juin 1980.

**Le 17 juin** : cérémonie d'hommage à Jean Moulin organisée pour la première fois au Panthéon à Paris. Elle correspond à la date du premier acte de résistance de Jean Moulin le 17 juin 1940.

**Le 18 juin** : journée nationale commémorative de l'appel historique du 18 juin 1940 par le général de Gaulle depuis Londres à refuser la défaite et à poursuivre le combat contre l'ennemi.

**Le 16 juillet** : journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'État français et d'hommage aux "Justes" de France. Cette journée répond au souhait exprimé par de nombreuses personnalités françaises et la communauté juive de voir reconnaître officiellement la responsabilité du régime de Vichy. Il s'agit de la date anniversaire de la rafle du vélodrome d'hiver.

**Le 25 septembre** : journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives en Algérie. Cérémonie pour saluer ces troupes musulmanes et leurs familles qui ont été fidèles à la France durant la guerre d'Algérie.

**Le 11 novembre** : commémoration de la victoire et de la paix et hommage à tous les morts pour la France. C'est la commémoration de la fin des hostilités de la première guerre mondiale sur le front occidental en 1918. Le 11 novembre 1920, la 3<sup>ème</sup> république fêtant son 50<sup>ème</sup> anniversaire, y associe l'hommage à un soldat inconnu mort pendant la grande guerre. Le 10 novembre 1920 le soldat Auguste THIN est choisi pour désigner à Verdun, parmi huit corps de soldats français, celui du soldat inconnu qui sera honoré à la cérémonie du lendemain à Paris. Mais il ne sera inhumé définitivement que le 28 janvier 1921 sous la voûte de l'arc de triomphe.

**Le 5 décembre** : journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie



**Le 27 mai** : journée nationale de la résistance. C'est l'occasion de rendre hommage à tous les résistants à l'occupant, jour anniversaire du Conseil National de la Résistance. La loi n'ayant été votée que 19/07/13, elle ne sera célébrée pour la première fois qu'en 2014.

**Le 2<sup>ème</sup> dimanche de mai** : la fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme, n'a pas été officiellement célébrée dans les Yvelines.

A ces commémorations officielles, se sont ajoutées à Versailles :

**Le 25 août** : cérémonie de la libération de Versailles. Sous les ordres du général Leclerc, la 2<sup>e</sup> division blindée reçoit la mission de libérer la capitale le 22 août. Les premiers éléments du régiment de Marche du Tchad entrent dans Versailles par Satory et la rue Royale le 25 août 1944.

**Le 17 novembre** : cérémonie commémorative à l'occasion de la journée du deuil national allemand au cimetière des Gonards à Versailles. Ce jour de deuil national est considéré depuis 1934 comme le "jour des héros" après un accord intervenu entre le gouvernement fédéral, les länder et les principales communautés religieuses allemandes.

## LA MARSEILLAISE

C'est la constitution de la 4<sup>e</sup> république, adoptée par référendum le 13 octobre 1946, qui pour la première fois inscrit dans ses lignes la Marseillaise comme hymne national. A partir de cette date notre hymne fait partie intégrante de nos institutions.

Son histoire avait commencé en 1792. Claude, Joseph Rouget de Lisle né le 10 mars 1760 à Lons-le-Saulnier en est son auteur pour la musique et les paroles des 6 premiers couplets. Le 24 avril 1792 le baron de Dietrich riche industriel et maire de Strasbourg lui commande un chant pour la Patrie. Pour l'écrire, Rouget de Lisle s'inspire d'une affiche de la "société des Amis de la Constitution" qui appelait les citoyens à se mobiliser contre l'ennemi autrichien. Il compose ce chant à la hâte et lui donne le nom de "Chant de guerre pour l'Armée du Rhin". Ce chant est exécuté pour la première fois le 29 avril 1792 sur la Place d'Armes de Strasbourg. Rapidement il devient très populaire parmi les soldats des armées en campagne et se diffuse dans la France entière. Début juillet six cents volontaires de la région de Marseille et Montpellier recrutés pour la défense de Paris l'adoptent comme chant de marche. C'est à la suite de cet épisode que ce chant prendra le nom de « Marseillaise ».

A partir de 1793 cet hymne est chanté sur les champs de bataille, lors des fêtes patriotiques et pendant l'entracte dans les théâtres parisiens. La Convention, par décret du 24 novembre 1793 institue la Marseillaise comme hymne national. Jugée trop révolutionnaire, elle est interdite sous le Premier Empire et la Restauration. Napoléon I<sup>er</sup> lui préfère le Chant du départ.

Ce n'est qu'en 1830, à l'avènement de Louis-Philippe, qu'elle eut à nouveau sa place dans les cérémonies officielles.

Interdite sous le Second Empire, il faudra attendre 1879, sous la présidence de Jules Grévy, une loi votée le 14 février de la même année pour que la Marseillaise soit à nouveau reconnue comme hymne national.

Un culte républicain est instauré puisant ses sources dans l'esprit de la Révolution Française. La Marseillaise contribue à renforcer ce culte, elle est notamment jouée à l'occasion du 14 juillet, institué jour de fête nationale par une loi du 6 juillet 1880.

En 1915 les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides pour bien marquer aux yeux de la population l'importance particulière de cet hymne et de son auteur.

Depuis 1946 la Marseillaise fait partie de nos institutions. Son apprentissage est rendu obligatoire à l'école primaire à partir de 2005. Par ailleurs une loi de 2003 avait institué un délit d'offense au drapeau et à l'hymne national.

Beaucoup de commentaires ont été faits sur la violence ressentie à la lecture du refrain. Ce point mérite quelques explications. Revenons à ces mots "qu'un sang impur abreuve nos sillons". Le sens commun comprend que le sang des français est "pur" et celui des ennemis "impur". En réalité, dans la terminologie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, sont de "sang pur les nobles et, de "sang impur" le peuple. Pour Rouget de Lisle, il s'agit donc d'un appel aux gens du peuple à accepter le sacrifice de leur vie pour la Défense de la Patrie.



Rouget de Lisle

Rappelons une brève biographie de Rouget de Lisle.

Après de brillantes études, il rentre à l'école du Génie de Mézières dont il sort lieutenant. Nommé capitaine dans l'armée du Rhin, c'était aussi un musicien amateur, autodidacte.

Il quitte Strasbourg pour prendre le commandement de la forteresse d'Huningue mais est démis de ses fonctions pour avoir protesté contre l'internement de Louis XVI à la suite de la prise des Tuileries le 10 août 1792. Ayant quitté définitivement le métier des armes en 1796, il eut beaucoup de mal à survivre malgré quelques écrits et mourut le 26 juin 1836 à Choisy le Roi.

Notre devoir de mémoire est entre autres, de bien saisir la signification de l'enracinement de notre hymne dans nos institutions et de mesurer son impact au cours des deux siècles passés pour faire vivre et perdurer l'idéal républicain.

Refrain de la marseillaise :

*Aux armes, citoyens,  
Formez vos bataillons,  
Marchons, marchons !  
Qu'un sang impur  
Abreuve nos sillons !*

## ACTIONS MARINE 2012

### Opération SERVAL au Mali

Les avions de patrouille maritime "Atlantique 2" ont été déployés pour conduire les missions de renseignement et d'éclairage des troupes engagées. Leur autonomie, la variété de leurs capteurs et leurs moyens de transmission en font un instrument privilégié d'appréciation de la situation ou de PC volant. Au plus fort de l'action, jusqu'à 5 avions et 8 équipages ont été déployés. Des bombes guidées laser ont été mises en œuvre sur des cibles désignées. Le bâtiment de projection et de commandement (BPC) "Dixmude" a projeté les troupes du 2<sup>e</sup> groupement tactique interarmes (140 véhicules et blindés, 500 soldats).

### Opération CORYMBE en Afrique subsaharienne

En particulier dans le golfe de Guinée, où des actes de piraterie s'y sont récemment multipliés les moyens déployés par la Marine ont permis des réactions rapides face à des crises inopinées. Ainsi, les actions conjointes de la frégate "Latouche-Tréville", et de l'avion de patrouille maritime Atlantique 2, déployés en Afrique de l'Ouest, ont été déterminantes pour la libération du pétrolier "Adour", piraté en juin 2013 dans le golfe de Guinée.

Suite page 4

**ACTIONS MARINE EN 2012 (suite)****Opération de DÉMINAGE en Libye.**

Premiers éléments de l'OTAN à revenir en Libye après l'opération UNIFIED PROTECTOR/HARMATTAN, des chasseurs de mines et des équipes de plongeurs démineurs de la Marine nationale ont participé à la réouverture des ports et au redémarrage de l'économie maritime du pays. En 2012, leur action a permis de déminer quatre ports, civils et militaires, et un terminal pétrolier. Six mois après la fin du conflit, les exportations de pétrole avaient reprises. Cette opération a été mise à profit pour former la marine libyenne au déminage et rendre leur autonome pour poursuivre le déminage.

*Frégate de surveillance***Opération ATLANTE**

L'opération européenne de lutte contre la piraterie en océan Indien continue de porter ses fruits. Entre 2009 et 2012, le nombre de navires piratés a été divisé par cinq. La France a contribué à ce succès en déployant 11 unités assurant plus de 700 jours de mission en 2012.

**L'OTAN**

Deux manœuvres interarmées à dominante navale, conduites par la Marine en 2012 ont permis de consolider l'interopérabilité de nos outils de défense avec nos alliés : BOLD ALLIGATOR a entériné l'intégration d'un bâtiment de projection et de commandement français dans un groupe amphibie américain ; CORSICAN LION a permis d'effectuer une action amphibie avec les forces britanniques

**Sauvegarde MARITIME**

- **Sauvetage en mer** (Search and rescue - SAR) 526 h/mer - 997 h/vol : 198 personnes secourues
- **Sécurité maritime** (dont assistance) 5 922 h/mer - 124 h/vol 8 assistance de navires de charge
- **Immigration clandestine** 1 846 h/mer - 3 h/vol : 115 embarcations - 2 842 immigrants illégaux 135 passeurs interceptés.
- **Contrôle et police des pêches** 33 639 h/mer - 156 h/vol : 6 942 navires identifiés et 1 960 navires contrôlés, 1 433 avertissements ou PV/43 navires déroutés
- **Répression et lutte contre les pollutions marines** 195 h/mer - 26 h/vol : 19 détections de pollution, 2 navires déroutés - 2 PV dressés
- **Lutte contre le trafic de stupéfiants** 4 810 h/mer - 519 h/vol : 5 navires interceptés - 3 enquêtes de pavillon 2 817 kg de produits stupéfiants
- **Souveraineté** 55 534 h/mer - 2 474 h/vol : 7 551 navires contrôlés en mer
- **Sûreté maritime** 13 523 h/mer - 245 h/vol dont 3 opérations d'ordre public en mer
- **Déminage** (terrestre et sous-marin) 1 929 engins neutralisés  
Manche : 49% ; Atlantique : 20% ; Méditerranée : 31%

**En moyenne pour toute la Marine Nationale, il y a en permanence:**

**5** aéronefs en vol

**37** bâtiments à la mer dont au moins un SNLE, soit 4200 marins.

*Sous marin lanceur d'engins*

**LES REVUES UTILES** disponibles par abonnement :

ARMÉES D'AUJOURD'HUI

AIR ACTUALITÉS

COLS BLEUS, Le magazine de la Marine et de la Mer

ECPAD Service abonnements, 2 à 8 route du Fort 94205 ISSY SUR SEINE CEDEX Tél. 01 49 60 52 44

MARINE, Revue d'information maritime et de défense éditée par l'ACORAM

LES CHEMINS DE LA MÉMOIRE

Ministère de la Défense SGA/DMPA 14 rue St Dominique 00450 ARMÉES Fax. 01 44 42 11 77

**Rappel de quelques adresses :**

Etablissement du Service National (ESN Versailles):

9 rue Edouard Lefebvre

78000 Versailles

Tél. 01 30 97 54 64 et 01 30 97 55 18

Centre d'Information des Forces Armées

CIRFA de VERSAILLES (bureaux terre et marine):

7 rue des Chantiers 78000 Versailles

tél. 01 39 25 92 00 ou 01 39 25 92 14

fax : 01 39 25 92 10

CIRFA Air : 41 rue des Etats Généraux

78000 VERSAILLES

Tél. 01 39 53 76 10

Centre d'Information et de Recrutement de la

Gendarmerie(CIR.GEND) :

121, Bld Diderot 75012 PARIS

tél. 01 53 17 32 10 fax 01 53 17 32 29

Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

Caserne d'Artois Bat 003

9ter, rue Edouard Lefebvre 78000 VERSAILLES

Tél. : 01 39 50 15 02 fax 01 39 02 28 22

Mél : [Sd78@onacv.g.fr](mailto:Sd78@onacv.g.fr)

Votre contact : [correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr](mailto:correspondant.defense@dicod.defense.gouv.fr).

**CORRESPONDANTS DÉFENSE ! ADRESSEZ-NOUS VOS ARTICLES ! ILS SERONT PUBLIÉS !**